

VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**
(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 18
- Votants : 25
- Ayant donné procuration : 7
- Absents : 4

Date de convocation

31/10/2023

Date d'affichage

16/11/2023

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 novembre 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le NEUF NOVEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de NOVEMBRE.

Etaient présents (18) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Soazig BONFILS.

Procurations données (7) :

Jean-Claude ALAMPI donne pouvoir à Christian BASSENNE
Laure THIEBAUT donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Emmanuelle WISSANG-GIRARD donne pouvoir à Emilie GOGAND
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Gérard GLEIZE
Sébastien FERNIOT donne pouvoir à Francine COUDON
Sandra BOUHESANE donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (4) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°H26/2023

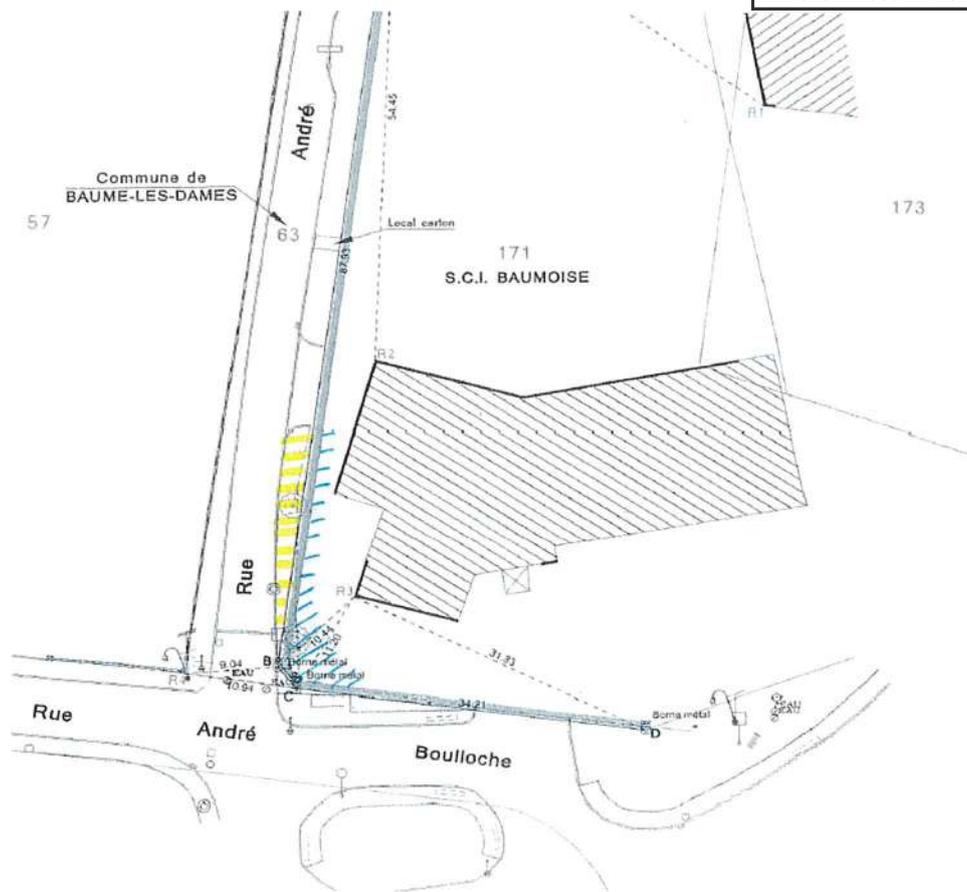
Objet : Création d'une servitude de passage – SCI BAUMOISE

Dans le cadre de la sécurisation du cheminement des piétons empruntant la rue André Boulloche, la Ville de Baume les Dames a sollicité l'accord de la SCI BAUMOISE pour la création d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section BA n°171 dont elle est propriétaire. L'accord entre les deux parties impliquerait :

- Le passage d'une largeur de 2 mètres au profit de la commune destiné au passage des piétons, matérialisé en bleu sur le plan ci-après,
- En contrepartie, la commune s'engage à conserver les arbres en bordure de voirie et présents sur le domaine public, repérés en jaune sur le plan ci-dessous.

L'établissement de cette servitude sera accordé sans contrepartie financière.

Les frais de rédaction d'acte notarié seront à la charge de la Ville.



Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder, sans contrepartie financière, la création d'une servitude de passage sur la parcelle privée cadastrée section BA 171 dont les frais seront pris en charge par la commune,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte et toutes pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY

